

[PSYEN]



Le SNUipp-FSU agit !

La fonction de Psychologue de l'éducation nationale ne fait plus recette. Depuis quelques temps on observe une augmentation des démissions, des réorientations, des ruptures conventionnelles..., et lorsqu'on rencontre les PsyEN, on sent une lassitude.

Bilans psychométriques à gogo, réunions inutiles et chronophages, injonctions contradictoires, rencontres avec les PE entre deux portes, fatigue dans les déplacements, synthèses RASED inexistantes ... Les PsyEN ne trouvent plus de sens aux missions qui leur sont dévolues. En septembre 2022, seuls 126 stagiaires entreront en formation de PsyEN-EDA sur les 155 places ouvertes. 29 « places vides » à la rentrée dans les centres de formations viendront s'ajouter aux 7 de l'an dernier.

Par ailleurs, les PsyEN-EDA se sentent de plus en plus isolés, s'épuisent en déplacements mal remboursés et à réclamer des moyens de fonctionnement... Leurs secteurs sont redéployés chaque année, alors que la stabilité permet la connaissance des familles, des enfants, des enseignants, des partenaires extérieurs, la prise en compte des caractéristiques psycho-sociales du secteur. Le ministère reste sourd aux revendications des PsyEN, et multiplie le recours aux non-titulaires, maintenant une inadéquation entre ouvertures de postes aux concours et besoins.

Il est plus que temps que le MEN entame une réelle revalorisation de la fonction aussi bien en terme financier qu'en terme de conditions de travail.

Le SNUipp-FSU y travaille en demandant la création de collectifs de travail réunissant les PsyEN, en portant ces demandes et en favorisant les rencontres entre PsyEN et chercheurs notamment.

DOSSIER

« Autisme : quelle place pour le PsyEN ? »
p.3 à 6

SOMMAIRE

- 2** PsyEN détaché.e, vous avez dit double carrière ?
Transfert de la médecine scolaire aux départements
Manifestation du 10 mars 2022
Mouvement inter académique et concours de recrutement
- 3** Autisme : quelle place pour les PsyEN ?
- 4** L'école, vous avez-dit « inclusive » ?
- 5** Paroles de PsyEN
- 6** Interview Manon Loiseau
« Penser la place des enfants porteurs d'autisme »
- 7** Le DAR : nouveau dispositif interministériel
Autisme : ressources et formation
- 8** Journées d'étude des PsyEN
Le G10 reçoit
2022 : une année, deux congrès
Congrès des associations professionnelles

PsyEN détaché.e, vous avez dit double carrière ?

Dans l'académie d'Aix-Marseille, lors des dernières promotions à la Hors-Classe, 13 psychologues détachés ont été retirés du tableau d'avancement à la Hors-Classe PE. Une intervention du SNUipp-FSU 13 a permis de solutionner cette situation. Cependant l'absence de transparence induite par la disparition des Commissions Administratives Paritaires risque d'accroître le nombre de ses situations.

La position administrative de PsyEN-EDA en position de détachement ayant muté-es peut être particulière. Ainsi par exemple, leur carrière de PE peut être gérée par le département du Nord et celle de PsyEN par le rectorat de l'académie de Lyon.

Transfert de la médecine scolaire aux départements

L'article 144 de la loi du 21 février 2022 fait mention de l'engagement du gouvernement à transmettre dans un délai de 6 mois au parlement un rapport retraçant les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements, son coût, les modalités envisagées de recrutement et de gestion du personnel et les améliorations attendues sur le fonctionnement des différentes actions menées dans le cadre de la médecine scolaire. Ce rapport indiquera également quels moyens, en cas d'absence d'un tel transfert, pourraient renforcer la politique de santé scolaire et, en particulier, renforcer son attractivité. La FSU est opposée à ce transfert.

Manifestation du 10 mars 2022

L'ensemble des syndicats de psychologues a appelé à une journée de mobilisation le 10 mars 2022. Cette date entre en résonance avec l'arrêté publié le 10 mars 2021, relatif à la définition de l'expertise spécifique des psychologues. Il définit des « bonnes pratiques professionnelles » en privilégiant thérapies cognitivo-comportementales, remédiation neuro-psychologique et cognitive et à psychoéducation.

Une plateforme réunissant les Organisations Syndicales de la FSU syndiquant des psychologues (SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEPAP, SNU-TEFI-FSU, SNPES-PJJ-FSU, SNU-TER...) ainsi que la CGT, SUD, la CFTC, en appui de deux associations professionnelles (SFP¹ et FFPP²) ont mis en ligne une pétition et sollicité une audience auprès du premier ministre.

Lien de la pétition :

<http://psyen.fsu.fr/spip.php?article530>

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/mobilisation-des-psy>

¹ SFP : Société Française de Psychologie

² FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Mouvement inter académique et concours de recrutement

204 PsyEN-EDA, stagiaires et titulaires ont participé au mouvement inter-académique 2022. Le solde entrant/sortant est de 0 pour Créteil, la Guadeloupe, la Guyane et l'académie de Reims. Le solde le plus élevé est de 15 pour Versailles. Il n'y a pas de solde négatif, contrairement à l'an dernier.

Sur les 155 places créées aux concours de recrutement de PsyEN-EDA, seules 126 sont occupées.

Il est urgent que le MENJS entame une réflexion sur la situation des stagiaires pendant l'année de formation (frais, éloignement...).

Autisme : quelle place pour le PsyEN ?



Les enfants porteurs d'autisme ont toute leur place à l'école. Leur accueil pose bien souvent question aux équipes enseignantes. Pour la plupart, ces enfants présentent des troubles de la communication et de l'interaction. Même si la forme de ces troubles varie d'un enfant à un autre, les comportements qui permettent ordinairement d'entrer en contact avec autrui sont absents ou mal coordonnés, l'éventail des expressions faciales est très restreint et souvent inadapté à la situation. Un retrait social, et une fuite de tout contact, même visuel, avec leurs camarades du même âge, peuvent être observés. Le langage est parfois inexistant et peut se limiter à une répétition en écholalie. Par ailleurs, les enfants porteurs d'autisme présentent une très grande résistance au changement.

La question qui devient centrale à l'école est « comment respecter leur différence tout en les considérant comme sujets ? ». Dans les ULIS, les coordonnateurs (voir p.4) utilisent les temps d'inclusions pour aider les enfants porteurs d'autisme à comprendre les codes sociaux, les inclure dans l'école pour qu'ils puissent avoir une place comme tout enfant scolarisé. Ce qui bien souvent fait défaut, ce sont des temps de concertation entre les différents protagonistes, de la formation de ces acteurs de l'école inclusive mais aussi du personnel autre que des enseignants pour les accompagner. La

dimension éducative est trop souvent minimisée. L'école est un lieu d'apprentissage, pour que les enfants porteurs d'autisme apprennent au côté des autres enfants, mais la connaissance des codes sociaux ne peut s'acquérir uniquement par propagation. Ils ont besoin d'un accompagnement éducatif, thérapeutique et trop souvent ces prises en charge sont inexistantes faute de place dans les SESSAD ou les hôpitaux de jour.

Une autre piste est à explorer dans l'école, celle des gestes professionnels. Manon Loiseau intervient en tant que psychologue au sein du réseau RESALIANCE (structure frontalière avec la Belgique) auprès des équipes enseignantes pour leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement cognitif des enfants porteurs d'autisme, afin de les accompagner et d'ajuster leurs adaptations tout en étant au près des besoins des enfants (voir p.6).

Les PsyEN, entre leur action en direction de l'enfant et les questionnements des adultes qui l'entourent, sont souvent interpellés dans des situations qui peuvent mettre en souffrance. La réponse n'est alors plus seulement scolaire et le manque de moyens hors école est criant.

La scolarisation de l'enfant porteur de TSA doit se penser en tenant compte du fonctionnement psychique de ce

dernier. Bien qu'étant une nécessité à la fois éthique et pour le développement de cet enfant, elle ne peut se faire au détriment de son bien être. Quelle que soit la réponse apportée elle doit être co-construite avec tous les partenaires qui gravitent autour de lui l'enfant porteur de TSA. A minima, des temps institutionnels et des formations adaptées devraient être inclus dans les obligations de service (voir p.7).

ZOOM

Repères historiques

- 1911 : utilisation du terme « autisme » par Eugen Bleuler
- 1943 : définition du tableau clinique de l'autisme par Léo Kanner
- 1944 : Hans Asperger isole un autisme dit de « bon niveau »
- 1965 : Ivar Lovaas publie des articles sur la méthode ABA
- 1966 : Schopler propose le programme TEACCH
- 1989 : création d'Autisme France par des parents
- 1993 : l'autisme entre dans la CIM et le DSM en 1994
- 1996 : reconnaissance de l'autisme comme handicap, charte des droits des personnes autistes, places dans les dispositifs ULIS...

L'autisme dans les politiques éducatives :

- 2003 : condamnation de la France par le comité européen des droits sociaux pour le non respect de l'obligation à l'éducation.
- 2005 : scolarisation de tous les enfants en milieu ordinaire. Création de Centres de ressources autisme.
- 2012 : l'autisme obtient le label de « grande cause nationale ».
- 2013-2017 : création de 700 places en UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme)
- 2018-2022 : création du forfait d'intervention précoce (PCO).

L'école, vous avez-dit « inclusive » ?

Interview Julien KREMEURT – Coordinateur Ulis – TED Fameck – Circonscription de Thionville 2-Florange



Le dispositif dans lequel je travaille accueille 6 élèves pour lesquels un diagnostic de TSA a été posé. Cette année scolaire quatre formes d'inclusion dans l'école sont mises en place. L'inclusion des élèves dans leur classe de référence avec une AESH, le plus souvent en EPS ou arts visuels. Ensuite une forme d'inclusion inversée. Des élèves d'une classe de CE1 viennent travailler avec ceux du dispositif. Cette année le support est la numération et l'objectif est double : permettre aux enfants présentant des TSA de découvrir le groupe de travail et à ceux du CE1 de constater des réussites chez leurs camarades dits « différents ».

Puis une inclusion vers toutes les classes de l'école. Le dispositif enseignant-enfants- AESH, se déplace dans toutes les classes de l'école à raison de 4 séances par an afin d'apprendre une chanson commune à mon initiative. Les élèves de l'Ulis sont à la fois valorisés et rassurés car le maître est connu, la chanson est apprise en amont, les AESH sont présentes. En cas de manifestation extra-scolaire cette chanson devient commune à toute l'école et les élèves du dispositif pourront être inclus dans les classes.

Enfin des inclusions plus sporadiques liées aux intérêts de certains élèves lors de sorties scolaires, de cycles natation plus long... et qui se font systématiquement avec une AESH.

Tous ces modes d'inclusions sont facilités par le fait que les collègues accueillent sans souci dans l'école. Ils savent qu'il y aura une AESH ou que la proposition est « du clef en main ». L'objectif n'étant pas de les mettre en difficulté mais bien de changer le regard porté sur les enfants porteurs de TSA. Aller dans toutes les classes fait que dans l'école on ne parle plus des enfants de l'ULIS mais de Pierre, Pauline... et idem me concernant, je suis maître Julien. De plus, les AESH connaissent bien les enfants car certaines sont là depuis plusieurs années, et sont formées, ce qui permet de proposer des inclusions dans de bonnes conditions. Nous avons créé un collectif de travail AESH-coordonateur et une fois par semaine nous réfléchissons ensemble à ce qui a pu poser problème ou à l'inverse ce qui a fonctionné. Les familles ont également un rôle essentiel même s'il n'est pas toujours évident de comprendre les changements chez les enfants, le dialogue instauré rassure tout le monde.

Cela devient plus problématique lorsqu'il manque une personne. Le non remplacement d'une AESH sur un temps long déstabilise le fonctionnement du dispositif.

Ce qui manque à l'école c'est une prise en compte des élèves dans leur globalité. Nous avons besoin de professionnels divers pour le soins, l'éducatif, de personnels formés et aussi de temps institutionnel pour échanger, construire des projets et penser différemment les difficultés rencontrées. Je peux solliciter la psychologue du RASED, mais son secteur étendu et ses priorités font qu'elle vient observer les enfants avant les ESS et ensuite nous échangeons par mail ou sur notre temps personnel. Par exemple, des temps d'échanges entre coordonnateurs des différentes ULIS me permettraient d'avancer dans les réponses apportées. Avec les AESH je suis force de propositions mais qui devient force de propositions pour moi ?

Quant à ma formation continue je dois bien souvent la trouver seul. Je suis dégagé sur les 108 heures des animations pédagogiques et doit trouver des MOOCs ou autres supports pour me former. Parfois l'institution me fait des propositions qui peuvent être au-delà des ORS.

Paroles de PsyEN

Quel impact a la scolarisation des enfants diagnostiqués TSA ?

Interview de Ghislaine Ruckebusch, PsyEN-EDA dans les Ardennes



Dans le cadre de l'implantation d'une UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme), j'ai été amenée à participer à un stage de 8 jours organisé en partenariat avec l'IME de Rocroi, l'Inspection Académique de Charleville-Mézières et Résaliance (voir page 6). Dans ce projet, Résaliance joue le rôle de supervision. Le public accueilli était composé de l'équipe de l'UEMA, des enseignants de l'école de Rocroi, des personnels RASED et des parents d'enfants scolarisés. Quatre domaines ont été abordés : la connaissance des particularités du fonctionnement des enfants avec autisme et l'adaptation de l'accueil à leurs besoins, la compréhension des missions et le fonctionnement des UEMA, la connaissance des principes de bases des approches comportementales et structurées, et le développement des compétences de communication en classe.

Ce stage m'a permis d'avoir une connaissance plus fine des troubles : des premiers signes à l'accompagnement post diagnostic. Concrètement, je me sens moins démunie pour accompagner les familles - que le diagnostic ait été posé ou non - et les équipes enseignantes pour les aménagements pédagogiques. Pouvoir orienter les familles et les enseignants vers des structures adaptées, notamment Résaliance, est une réponse que je peux maintenant proposer avec une meilleure connaissance.

Interview de Cyrille Dubot PsyEN-EDA académie de Versailles



Un des engagements de la stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme est de garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes. Cela permet pour certains enfants de garantir un parcours de scolarisation en école ordinaire dans le cadre de la mise en place de PPS avec l'accompagnement d'une AESH, pour d'autres, l'orientation vers des dispositifs ULIS TSA, des unités d'enseignement, des IME ou IMP. Pour certaines familles la notification d'orientation MDPH devient parfois un véritable « parcours du combattant ».

Dans certaines écoles de mon secteur professionnel, il est fréquent que des élèves diagnostiqués TSA présentant des symptômes majeurs, soient scolarisés en milieu ordinaire et accompagnés d'une AESH individuel, étant sur liste d'attente ou l'expression de leur trouble ne correspondant pas au projet thérapeutique et/ou au groupe des enfants accueillis dans les établissements spécialisés notifiés. De plus, les dispositifs ULIS TSA sont en nombre insuffisants ou géographiquement inaccessibles même si un véhicule sanitaire est à leur disposition. Quant aux unités d'enseignement autistes, elles en sont encore à un stade embryonnaire de développement sur le département, d'où plus de 2 ans d'attente avant que les familles aient l'espoir d'y scolariser leur enfant. Quel sens donner à la scolarisation de ces enfants, dans le cadre de l'école inclusive ? Quel projet pédagogique proposer à un élève TSA qui, majoritairement, ne tolère pas le cadre et l'environnement scolaires qui ne sont plus adaptés pour lui ?

Interview de Sonia, PsyEN à Martigues, en charge d'un secteur comprenant 3 ULIS dont une ULIS TSA.



Compte tenu des profils des élèves, souvent en attente de place en IME, les temps d'inclusions restent très exceptionnels, axés sur des projets souvent artistiques, avec des objectifs de socialisation plus que d'apprentissages scolaires. La plupart des enfants inscrits dans ce dispositif ne maîtrisent pas la communication verbale et souffrent d'importants troubles de la relation, rendant souvent impossible la confrontation au grand groupe. Cette ULIS accueille également des élèves atypiques, sans diagnostic précis mais avec un trouble des fonctions cognitives aggravé par d'importants troubles de la relation. Cette année deux élèves ont pu bénéficier d'inclusion : une en CM2, pour préparer une orientation en ULIS collègue, un en CP, avec forte pression de la famille.

Les élèves du dispositif ont peu de relations avec les autres élèves de l'école et sont rarement sources de conflits. L'espace en récréation est suffisamment grand pour que leur agitation éventuelle, leur besoin de proximité ou de distance soient respectés. Les élèves de cette école ont acquis une habitude de côtoyer des enfants aux attitudes particulières.

Cette classe existe depuis longtemps, les familles semblent avoir intégré cette particularité. Par contre certains parents, inquiets des comportements de certains élèves, refusent une orientation dans cette ULIS pour leur enfant.

Je me questionne depuis plusieurs années sur la pertinence de regrouper des enfants qui présentent des modes de relation très atypiques. En effet, l'imitation et la modélisation sont, entre autres processus, des facteurs influençant le développement. Par ailleurs, il me semble consensuel, à l'école, que l'hétérogénéité des groupes est favorable à tous les enfants au développement dit « typique », alors pourquoi ne pas l'envisager au sein même des dispositifs ULIS.

Interview



Manon LOISEAU psychologue
au sein du réseau RESALIANCE

Comment penser l'aménagement des espaces de l'école pour répondre aux besoins des enfants porteurs d'autisme ?

Pour les plus jeunes, l'idéal est d'avoir des espaces bien clarifiés et délimités pour chaque activité, de façon à ce que l'enfant puisse se repérer le mieux possible et comprendre ce qui est attendu de lui, même s'il a une faible compréhension orale. Il sera important de prévoir un espace « refuge », où l'enfant pourra faire des pauses, s'adonner à ses éventuelles stéréotypies, et combler ses besoins sensoriels. Les règles d'accès à cet espace refuge devront elles aussi être clairement définies (accès après une tâche définie, pour une durée définie par un Timer, etc).

En cours de récréation, bien plus qu'un besoin d'aménagement, l'enfant a besoin d'un accompagnement humain : la récréation est le moment social par excellence. Or souvent, on lit dans les PPS que les objectifs de

Penser la place des enfants porteurs d'autisme



Nous avons expérimenté des systèmes de tutorat par les pairs, et cela s'avère extrêmement efficace



l'inclusion sont la socialisation, alors que l'enfant est laissé seul pendant la récréation. Il est primordial dans ces moments de l'aider à initier des interactions avec les autres, à apprendre les jeux de ses camarades pour pouvoir s'y greffer, à attendre son tour, etc. Il est essentiel que l'enfant se fasse une expérience positive de la récréation et des interactions qui s'y produisent, sans quoi il risque de développer des troubles du comportement et de fuir de plus en plus les interactions, ce qui lui portera préjudice par la suite.

Qui peut à l'école jouer un rôle d'accompagnant relationnel apaisant ?

Cela va vraiment dépendre des situations et du profil de l'enfant. S'il a une AESH, le mieux est de la former à minima à la cognition autistique, de façon à ce qu'elle puisse comprendre son mode de pensée et lui expliquer les situations qu'il vit en tenant compte de ce mode de pensée spécifique. Cela peut aussi passer par l'enseignant, l'ATSEM, ou toute autre personne intervenant quotidiennement auprès de lui. Cet accompagnement peut prendre des formes variées, de scénarii sociaux, de codage par pictogrammes, d'expression créative...

Nous avons également expérimenté des systèmes de tutorat par les pairs, et cela s'avère extrêmement efficace : une fois sensibilisés et responsabilisés en tant que tuteur, les camarades peuvent faire preuve d'une grande bienveillance, et donner des modèles et des explications très accessibles pour le jeune.

Quelle place peut occuper le PsyEN dans l'accompagnement de l'enfant porteur d'autisme ?

Le PsyEN va pouvoir intervenir à différents niveaux, selon ses possibilités. Cela peut passer par une première observation en classe de façon à identifier des besoins que l'enseignant n'aurait pas repéré comme besoin d'aménagement, de clarification des règles ou de la communication, gêne sensorielle, fatigabilité... Il peut alors être tremplin dans la sollicitation d'une aide extérieure et jouer un rôle dans la sensibilisation de l'équipe enseignante et/ou des autres élèves. Le PsyEN va aussi pouvoir rassurer l'enseignant dans sa pratique, qui souvent peut être déstabilisé par ce jeune qui a un mode de pensée et de compréhension différent. Il va être un contact sécurisant pour la famille, et pour l'enfant.

Le DAR : un nouveau dispositif interministériel

Le ministère a récemment mis en place dans certaines écoles « des Dispositifs d'auto régulation* (DAR), destinés aux enfants souffrant de Troubles du spectre de l'autisme (TSA), et qui permettrait de développer chez l'élève des procédures d'ajustement volontaire, par l'apprenant lui-même, de ses conduites, stratégies et comportements. Ce dispositif accueillerait 7 à 10 enfants diagnostiqués TSA sans déficience intellectuelle sévère et ayant une notification MDPH spécifiant une orientation vers un DAR.

Le but officiel est de permettre une diversification de l'offre scolaire et médico-sociale. La mairie, la MDPH, l'ARS, la DSDEN, le centre de ressource autisme et l'établissement spécialisé qui pourvoit les personnels spécialisés (éducateur, psychologues et superviseur), en constituent le comité de pilotage. Ce dispositif interroge sur le devenir des unités d'enseignement autisme créées ces dernières années dans le cadre du plan autisme ainsi que sur la mise en œuvre de « bonnes méthodes ». En l'occurrence : la méthode ABA, le travail sur les habiletés sociales, la guidance parentale...

*Création des dispositifs d'auto-régulation - Bulletin officiel n° 48 du 23 décembre 2021

Autisme : des ressources pour le psychologue.

Internet regorge de ressources pour échanger avec ses élèves sur le thème de l'autisme. On trouve des films animés, de la littérature enfantine... La plateforme Lumni propose « handico », une série de séquences vidéo en lien avec le programme d'enseignement moral et civique, adaptées aux élèves de l'élémentaire, dont le magnifique court-métrage primé au festival Handica 2007, « Mon petit frère de la lune ». De nombreuses ressources sont également proposées sur le site « les films du préau », dont le livre « La petite casserole d'Anatole ». Certaines associations ont créé des « autismothèques » et mettent à disposition du matériel et de la documentation. L'éducation nationale propose également des documents sur le site eduscol, « cap école inclusive ».

Des formations en ligne

Outre les diplômes universitaires qui permettent d'approfondir ses connaissances sur le spectre autistique, on retrouve en ligne des MOOCs, dont celui réalisé par l'université de Genève, ou encore des formations gratuites proposées sur le site « Canal autisme ».

L'INSHEA propose également des Modules de Formation d'Initiative Nationale (MFIN) qui visent à « Contribuer par la formation au développement des pratiques inclusive ». Les inscriptions se font via les rectorats dans le courant du mois de juin.

Sous la direction de Clémence Dayan
et Régine Scelles

Handicap et relations aux pairs

La solitude n'est pas une fatalité



Pour aller plus loin : « handicap et relations aux pairs : la solitude n'est pas une fatalité »

Chez Erès, de Clémence Dayan et Régine Scelles.

23 et 24 juin 2022, les journées d'étude des PsyEN

Les secondes journées d'étude des PsyEN de la FSU se tiendront en présentiel dans les locaux du SNES-FSU 46 avenue d'Ivry à Paris et en distanciel. Le thème de ces journées portera sur « Les psychologues et le conflit : Conflits, désaccords, controverses, des obstacles ou des ressources pour apprendre et travailler ? ». Incriptions auprès des sections départementales.

Le G10* reçoit les responsables des centres de formation

Moins de 123 PsyEN-EDA, en raison des démissions et des prolongations de stage, prendront leur poste à la rentrée de septembre 2022. Le groupe des 10 va solliciter une audience auprès du ministère pour demander que la liste complémentaire soit activée dès que besoin et le questionnaire sur les budgets octroyés à la formation, les jurys de concours, la mise en place des stages...

*G10 : (AFPEN, ApsyEN, SFP, FFPP, SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNP, AEPU, SGEN-CFDT, SE-UNSA)

Congrès de la Société Française de psychologie

Le congrès de la SFP « Risques et ressources à tous les âges de la vie » s'est tenu à Tours les 8, 9 et 10 décembre. Le SNUipp-FSU est membre de la SFP au titre du Département des Organisations Associées et était intervenant lors de la table ronde « Peut-on exercer la psychologie sans risque ? »

2022, une année, deux congrès

Le dernier congrès de la FSU, réuni à Metz, a été l'occasion de rappeler l'importance de la place de la psychologie à l'école. La FSU milite pour un travail en équipe pluridisciplinaire complète (RASSED, médecin scolaire, infirmier.e scolaire, assistante sociale scolaire...) afin d'accompagner les difficultés rencontrées par chaque enfant. Les droits des personnels ont également été abordés. La FSU porte la revendication de l'abrogation de la loi de la Transformation de la Fonction Publique qui a entériné la disparition des Commissions Administratives Paritaires.

Le congrès du SNUipp se tiendra du 13 au 17 juin 2022 à Mulhouse et sera également un temps de réflexion sur les conditions d'exercice des PsyEN-EDA dans les écoles et des conditions de la scolarisation de tous les élèves.

Congrès des associations professionnelles

Après deux ans d'absence, les associations professionnelles renouent avec l'organisation de leurs congrès

- AFPEN du 2 au 4 juin 2022 à Toulon : «Psychologies et psychologues dans l'école du XXIème siècle ».
- FNAREN du 1er au 4 juin 2022 à Blois «Du fil des histoires... au fil de soi, aider l'enfant pour qu'il trouve sa place à l'école et dans le monde»
- RPPE : Rencontre Poitevines de psychologie à l'école du 29 juin au 1er juillet «Familles d'aujourd'hui, contexte et enjeux.
- FNAME les 29 et 30 septembre 2022 à Lyon « Apprendre à parler, parler pour apprendre, Penser et comprendre le monde ».



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Natacha Delahaye, Emmanuelle Koessler, Véronique Osika, Nathalie Panier ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L'IMPRIME Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
 CPPAP 0924S05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr